



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Recherche & Enseignement supérieur - Volet Vie étudiante

Publics concernés

Établissement public , Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

Enseignement supérieur , Recherche

Vous êtes personnel d'un organisme de recherche publique ou d'un établissement d'enseignement supérieur (universités et écoles) présents sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine et vous souhaitez déposer ou compléter une candidature dans le volet Vie étudiante

Échéances

18 octobre 2021 : Ouverture de l'Appel à projets ESR : Mise à disposition des documents de l'Appel à projets (dossiers de candidature, document de cadrage et pièces annexes)

17 novembre 2021 : Ouverture de l'outil de dépôt en ligne des projets (« Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine »)

14 janvier 2022 minuit - Clôture de l'Appel à projets ESR : Date limite de dépôt en ligne et de transmission des projets à la Région (date et heure de dépôt informatique faisant foi).

Objectifs

A travers son Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la Région Nouvelle-Aquitaine porte l'ambition de « lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de

recherche » (ambition 2). Il s'agit de manière plus opérationnelle de développer l'accès à l'enseignement supérieur (objectif 5), de favoriser les conditions de la réussite en s'adaptant aux besoins des étudiants (objectif 6) en vue de faciliter leur insertion professionnelle future. Parmi les leviers d'action prioritaires qui en découlent pour la Région, figure l'amélioration des conditions de vie étudiante. Elle a d'ailleurs réaffirmé cette stratégie d'amélioration des conditions de vie étudiante à l'occasion de la séance Plénière du Conseil Régional le 29 mars 2021.

L'objectif de l'intervention de la Région via le volet « Vie étudiante » de l'Appel à projets ESR est de rendre les établissements d'enseignement supérieur attractifs par les services offerts aux étudiants et d'apporter à ceux-ci un environnement de qualité, des conditions d'accueil et une offre de services appropriés, répondant à la diversité de leurs besoins et de leurs envies afin d'impacter positivement sur leur réussite.

Dans le cadre de cet appel à projet, la Région soutiendra prioritairement les projets innovants ou expérimentaux. Les projets retenus seront donc des projets qui présenteront des objectifs originaux, une méthodologie et/ou des résultats attendus à partir d'indicateurs. Il convient de se projeter, le cas échéant, au-delà de la période de financement régional du projet et de proposer des perspectives permettant sa pérennisation. Il faut identifier la capacité de l'établissement porteur à continuer à développer les actions du projet et, le cas échéant, de le déployer à une plus grande échelle.

Les projets doivent s'inscrire dans une, ou plusieurs, des priorités suivantes :

Encourager le lien social, l'inclusion et améliorer les conditions de vie matérielle des étudiants

Agir pour la santé et le bien-être des étudiants

Favoriser l'épanouissement et l'engagement étudiants

Bénéficiaires

Etablissements d'enseignement supérieur (universités et écoles) publics
Etablissements privés sous conditions, implantés en région Nouvelle-Aquitaine.

Un projet peut rassembler un ou plusieurs établissements, localisés sur un ou plusieurs sites universitaires régionaux.

Pour connaître le détail concernant les bénéficiaires, nous vous invitons à lire le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Montant

L'aide régionale s'élève au maximum à 50% en investissement et au maximum à 80% en fonctionnement ; le montant de référence est l'assiette éligible (somme des dépenses éligibles).

Les dépenses éligibles en investissement et fonctionnement ne pourront être engagées qu'à compter de la clôture de l'Appel à projets.

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement retenues pour déterminer le montant de l'assiette éligible (à partir duquel est calculé le montant de la subvention régionale) porteront exclusivement sur les coûts que les bénéficiaires de l'aide régionale seront en mesure de justifier dans leur intégralité.

Pour connaître le détail des modalités de financement, nous vous invitons à lire le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Critères de sélection

Pour connaître les critères de sélection nous vous invitons à lire le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Comment faire ma demande ?

Le volet « Vie étudiante » permet de soutenir des projets novateurs en participant au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Dossiers de candidature

Avant de compléter un dossier de demande de subvention, vous devez lire de manière exhaustive le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous et qui présente les conditions du soutien régional pour le volet « Vie étudiante ».

Vous pourrez ensuite télécharger et remplir le dossier de candidature.

Dépôt en ligne des projets

Les projets doivent être déposés et transmis à la Région entre le 17/11/2021 et le 14/01/2022 (minuit) sur l'outil « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ». Le dépôt de projets sera accessible à partir de cette page à compter du 17/11/2021, via le bouton « Créer mon dossier » accessible ci-dessous.

Le plan de financement du projet comprenant les différents dossiers d'aide (investissement, fonctionnement) sera saisi directement en ligne sur l'outil « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Vidéo de présentation

Retrouvez la présentation Appel à projets Enseignement supérieur et Recherche 2022 en images en suivant le lien [ICI](#).

Correspondants

Philippe GREGOIRE

Marlène CAUMEIL

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption